

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 48

Date de convocation du Conseil municipal : 26/02/2018

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice ; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. BARRES Roland, M. MAITREAU Yves, Mme LAINÉ Danièle, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, M. BECQUART Alain, M. SAVAGE Edward et M. LAGARD Ludovic.

Absents Excusés : M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme qui a donné pouvoir à M. MEYNEN Olivier, Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, Mme GARRALON Emmanuelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, Mme SENSI Claudine, M. DHENNIN Pierre qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain et Mme RENOUX Martine qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Absents : M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. QUEBRE Maurice, M. BOUDET Thierry, M. GERDOLLE Philippe, M. DELEU Jean-Michel, M. DARGERER Dominique, M. FERRE Gérard, Mme GARNERONE Anne-Marie, Mme FAURÉ Éliane et Mme LACOMBE Pauline.

Secrétaire : Mme MONTAGNAC Martine.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

1/ DÉLIBÉRATION 2018/007 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

- VU le vote en date du 03/04/2017 du Budget Primitif de l'exercice 2017 ;
- VU la délibération en date du 08/06/2017 approuvant les Décisions modificatives n°1 et n°2 ;
- VU la délibération en date du 30/06/2017 approuvant la Décision modificative n°3 ;
- VU la délibération en date du 03/10/2017 approuvant la Décision modificative n°4 ;
- VU la délibération en date du 07/11/2017 approuvant les Décisions modificatives n°5 et n°6 ;
- VU la délibération en date du 05/12/2017 approuvant la Décision modificative n°7

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017, joint en annexe, arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	152 385,65	238 683,84	0,00	86 318,19	0,00
opérations de l'exercice	1 834 263,61	1 840 534,67	1 517 977,75	2 190 508,87	3 352 241,36	4 031 043,54
Totaux	1 834 263,61	1 992 900,32	1 756 661,59	2 190 508,87	3 438 559,55	4 183 409,19
résultats de clôture	0,00	158 636,71	0,00	433 847,28	0,00	744 849,64
restes à réaliser			425 790,00	85 457,00	425 790,00	85 457,00
Totaux cumulés	0,00	158 636,71	2 182 451,59	2 275 965,87	3 864 349,55	4 268 866,19
Résultats définitifs	0,00	158 636,71	0,00	93 514,28	0,00	252 150,99

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1^{ère} Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif 2017 de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

2/ DÉLIBÉRATION 2018/008 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE

VU le vote en date du 03/04/2017 du Budget Annexe LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA GENDARMERIE DE MONTCUQ de l'exercice 2017 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017, joint en annexe, arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	0,00	8 750,00	0,00	8 750,00	0,00
opérations de l'exercice	12 800,00	21 623,72	8 750,00	3 289,65	21 550,00	24 913,37
Totaux	12 800,00	21 623,72	17 500,00	3 289,65	30 300,00	24 913,37
résultats de clôture	0,00	8 823,72	14 210,35	0,00	5 386,63	0,00
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	8 823,72	17 500,00	3 289,65	35 686,63	24 913,37
Résultats définitifs	0,00	8 823,72	14 210,35	0,00	5 386,63	0,00

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1^{ère} Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Locaux Administratifs de la Gendarmerie
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe des Locaux Administratifs de la Gendarmerie

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

3/ DÉLIBÉRATION 2018/009 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE LOGEMENT DE LEBREIL

VU le vote en date du 03/04/2017 du Budget Annexe LOGEMENTS DE LEBREIL de l'exercice 2017 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017, joint en annexe, arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	6 789,69	5 329,07	0,00	0,00	1 460,62
opérations de l'exercice	9 864,26	12 185,32	7 934,51	3 019,07	17 798,77	15 204,39
Totaux	9 864,26	18 975,01	13 263,58	3 019,07	17 798,77	21 994,08
résultats de clôture	0,00	9 110,75	10 244,51	0,00	0,00	4 195,31
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	9 110,75	13 263,58	3 019,07	17 798,77	21 994,08
Résultats définitifs	0,00	9 110,75	10 244,51	0,00	1 133,76	0,00

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José 1^o Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Logements de Lebreil,
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe des Logements de Lebreil.

Monsieur Le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

4/ DÉLIBÉRATION 2018/010: AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget Communal de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC, arrêté au verso de cette feuille

MONTCUQ-QUERCY-BLANC
Délibération sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2017

Le Conseil municipal
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
 Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	307 554,49
Résultat d'investissement antérieur reporté	-238 683,84

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017

Résultat de l'exercice	672 531,12
Résultat antérieurs	-238 683,84
Solde d'exécution cumulé	433 847,28

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	425 790,00
Recettes	85 457,00
Solde des restes à réaliser	-340 333,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	433 847,28
Rappel du solde des restes à réaliser	-340 333,00
Excédent de financement de l'investissement	93 514,28

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	6 271,06
+ Résultat antérieurs	307 554,49
= Résultat de fonctionnement	313 825,55
- Affectation du Résultat 2016	155 188,84
Total à affecter	158 636,71

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du cf au 1068 sur BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	158 636,71

**5/ DÉLIBÉRATION 2018/011: AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET ANNEXE
LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VOTE l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget annexe Locaux administratifs Gendarmerie, arrêté ci-dessous :

LOCAUX ADM GENDARM-MONTCUQ-QB	
Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017	
Le Conseil municipal	
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017	
Considérant les éléments suivants	
	<i>MONTANTS EN EUROS</i>
Pour mémoire	
Résultat de fonct. antérieur reporté	3 289,65
Résultat d'investissement antérieur reporté	-8 750,00
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017	
Résultat de l'exercice	-5 460,35
Résultat antérieurs	-8 750,00
Solde d'exécution cumulé	-14 210,35
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-14 210,35
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>14 210,35</i>
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	8 823,72
+ Résultat antérieurs	3 289,65
<i>= Résultat de fonctionnement</i>	<i>12 113,37</i>
- Affectation du Résultat 2016	3 289,65
<i>Total à affecter</i>	<i>8 823,72</i>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du cf au 1068 sur BP)	8 823,72
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	0,00

**6/ DÉLIBÉRATION 2018/012: AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET ANNEXE
LOGEMENTS DE LEBREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget annexe des Logements de Lebreil, arrêté ci-dessous :

LOGEMENTS LEBREIL-MONTCUQ-QB
Délibération sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2017

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	9 288,76
Résultat d'investissement antérieur reporté	-5 329,07

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017

Résultat de l'exercice	-4 915,14
Résultat antérieurs	-5 329,07
Solde d'exécution cumulé	-10 244,51

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-10 244,51
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de l'investissement	10 244,51

Resultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	2 321,06
+ Résultat antérieurs	9 288,76
= Résultat de fonctionnement	11 609,82
- Affectation du Résultat 2016	2 499,07
Total à affecter	9 110,75

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	9 110,75
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	0,00

7/ DÉLIBÉRATION 2018/013: ECLAIRAGE PUBLIC A BELMONTET: DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY-BLANC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public à Belmontet sont maintenant terminés.

Monsieur le Maire rappelle le coût et le plan de financement des travaux :

●Coût H.T total des travaux	:	18 755.84€
COUT TOTAL H.T		18 755.84€
●fonds de concours Communauté de Communes	:	5 600.00€
●Fonds propres	:	13 155.84 €

Il convient de demander le versement du Fonds de Concours de 5600.00 € auprès de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander le versement de cette subvention.

8/ DÉLIBÉRATION 2018/014: RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT SALLE COMMUNALE ET REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS A LEBREIL- DEMANDE DE RESERVE MINISTERIELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de restructuration et d'agrandissement de la salle communale de Lebreil ainsi que la réhabilitation de 3 logements vont être réalisés au cours des années 2018 et 2019.

Il expose alors à l'assemblée de la possibilité d'obtenir une aide au titre de la Réserve Ministérielle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vu les devis estimatifs qui s'élèvent à :

*Salle communale : montant des travaux : 165 668 € H.T

● Coût H.T total des travaux	:	144 059.00€
● Honoraires Etudes, bureaux de contrôle et Maîtrise d'œuvre,		
	:	21 609.00€
TOTAL H.T	:	165 668.00€

Le plan de financement est le suivant :

● Subvention DETR	:	36 014.00€
● Subvention Région : Economies d'énergie	:	11 690.00€
● Subvention Région : Accessibilité	:	3 475.00€
● Réserve ministérielle	:	23 000.00€
● FAPEC	:	10 436.00€
● Fonds de concours communauté de Communes :		20 000.00€
● Emprunt ou fonds propres	:	61 053.00€

***3 Logements : montant des travaux : 197 469.00€ H.T**

● Coût H.T total des travaux	:	171 713.00€
● Honoraires Etudes, bureaux de contrôle et Maîtrise d'œuvre	:	25 756.00€
TOTAL H.T	:	197 469.00€

Le plan de financement est le suivant :

Subvention DETR	32 709.00€
Région /Economies d'énergie	13 952.00€
Subvention Région : Accessibilité	2 875.00€
Contrat de région	17 000.00€
Emprunt	130 933.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** les travaux proposés

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux ci-dessus :

- **SOLLICITE** auprès du Ministère de l'Intérieur de la réserve ministérielle

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

**9/ DÉLIBÉRATION 2018/015: REHABILITATION D'UN LOGEMENT T4 A LEBREIL-
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DE LA RENOVATION
ENERGETIQUE ET DE LA PRESTATION LIEE A L'ACCESSIBILITE PMR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation d'un logement T4 vont être réalisés au cours des années 2018 et 2019.

Il expose alors à l'assemblée de la possibilité d'obtenir des aides de la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vu les devis estimatifs qui s'élèvent à

Montant des travaux : 88 287.00€ H.T

● Coût H.T total des travaux	:	76 772.00€
● Honoraires Etudes, bureaux de contrôle et Maîtrise d'œuvre	:	11 515.00€
TOTAL H.T	:	88 287.00€

Le plan de financement est le suivant :

DETR	14 567.00€
Région /Economies d'énergies	5 952.00€
Subvention Région : Accessibilité	2 875.00€
Contrat de région	5 000.00€
Emprunt ou Fonds Propres	59 897.00€
TOTAL H.T	88 287.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** les travaux proposés

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux ci-dessus :

- **SOLLICITE** auprès de Région Occitanie une aide au titre de la rénovation énergétique et de la mise en accessibilité

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

10/ DÉLIBÉRATION 2018/016: AMENAGEMENT DU QUARTIER SAINT-JEAN : DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement de l'entrée de ville au Quartier Saint-Jean, sur la RD 653.

Il conviendrait, avant que le Département ne refasse la couche de roulement, de procéder :

- A la reprise des bordures et trottoirs et ilots centraux
- A la réalisation de jardinières
- A la reprise des avaloirs dangereux
- A l'embellissement et à la matérialisation de l'entrée du village

Le coût de ce projet s'élève à **36 087.90€ H.T.** Le plan de financement est le suivant :

Etat : DETR : 25%	9 021.98€
Département du Lot (Amendes de police)	9 000.00€
Fonds Propres :	18 065.92€
TOTAL H.T	36 087.90€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** les travaux proposés
- **APPROUVE** le plan de financement des travaux ci-dessus
- **SOLLICITE** une dotation auprès du Département du Lot au titre des amendes de police

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette demande. Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018.

11/ DÉLIBÉRATION 2018/017: DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS - OPERATION 38036ER – DISSIMULATION RD653

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de dissimulation esthétique des réseaux aériens cité en objet.

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux électriques aériens et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la Commune de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC doit assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la Commune de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la Commune de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau ainsi que la contribution de la Commune de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC pour l'enfouissement du réseau électrique et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public. Il est précisé que les coûts des travaux téléphoniques, réalisés par la FDEL pour le compte de la collectivité, seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** le projet de dissimulation esthétique des réseaux électriques, pour un montant estimatif de 110 800,00 € H.T., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL,
- 2) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2018
- 3) **S'ENGAGE** à participer à ces travaux à hauteur de 16620 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité,
- 4) **ASSURE** que, sur l'emprise du projet, la disparition des autres réseaux (Réseau téléphonique, câblo-opérateurs, ...), et la rénovation des luminaires d'éclairage public seront financés et programmés simultanément.
- 5) **APPROUVE** le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL.
- 6) **AUTORISE** la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 7) **APPROUVE** l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la FDEL.
- 8) **DESIGNE** la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer, avec ORANGE et le Président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention, rédigée après étude définitive; le coût TTC des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la Commune de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC lui étant intégralement répercuté.
- 9) **APPROUVE** la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et la FDEL
- 10) **S'ENGAGE** à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget communal.
- 11) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

12/ DÉLIBÉRATION 2018/018: REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES DES COMMERCES ET OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE VOIRIE

Le Conseil Municipal est amené à voter les tarifs à appliquer pour les autorisations d'occupation du domaine publics aux commerces et services.

M. le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- Concernant les terrasses et de cafés et restaurants : 10€ par m2 et par an, selon les emprises déterminées en présence des commerçants
- Concernant les déballages sur les trottoirs ou chaussées devant les commerces : 0,15€ par m2 de chaussée occupée et par jour
- Concernant les occupations temporaires suite à une permission de voirie : 1€ par m2 et par jour
- Concernant les cirques : 50€ par jour
- Concernant les marchands ambulants : 4€ par véhicule et par jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus
- **DECIDE** qu'ils seront applicables à partir du 6 Mars 2018

13/ DÉLIBÉRATION 2018/019: INSTAURATION D'AMENDES FORFAITAIRES POUR LES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Mr le Maire présente les faits concernant les dépôts sauvages sur la commune. Il propose de mettre en place une amende forfaitaire pour tout dépôt de déchets sauvages sur la commune.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L2212-4, L2224-13 et L2224-1;

VU le code pénal et notamment ses articles R632-1, R635-8, et R644-2;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L1311-1, L1311-2, L1312-1, et L1312-2;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L541-1 à L541-6;

VU les services offerts par la commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC pour le ramassage des ordures, **Considérant** que malgré ces services, il est toujours constaté le dépôt quasi récurrent des sacs d'ordures ménagères dans les endroits publics non prévus à cet effet et des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur la commune portant atteinte à la salubrité et à l'environnement;

VU le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement, et l'utilisation des ressources humaines. Il est proposé de mettre ce coût à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE D'INSTAURER les amendes forfaitaires suivantes :

1/ pour abandon d'ordures de tout type de déchets sur la voie publique d'une somme de :

* 68€ (si le règlement de l'amende est immédiate ou dans les 45 jours suivant le constat de l'infraction)

* 180€ au-delà de ce délai

2/ pour non respect des conditions de collecte des déchets (jours, horaires, tri)

* 35€ (si le règlement de l'amende est immédiate ou dans les 45 jours suivant le constat de l'infraction)

* 75 € au-delà de ce délai

3/ pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public et évacué vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation : 150 €

Ces amendes ne seront facturées que lorsque les auteurs de ces incivilités auront été identifiés par un agent assermenté de la Commune ou de la gendarmerie.

Ces dispositions seront applicables à compter du 6 Mars 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ces affaires au nom de la commune.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.



Fait à MONTCUQ, le 7 Mars 2018

Le Maire,

Alain LALABARDE

